

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2022

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, Mme PSALMON, MM. SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, FLUZIN, M, GOUNY.

EXCUSÉS : M. CHEBANCE, Mme GIGNON, M. PETIT, Mme GOUSSAUD, MM. DUFOSSÉ, PAROTON.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 08 FEVRIER 2022 & 06 MARS 2022

Mme le Maire apporte une précision concernant le procès-verbal de la réunion du 08 Février 2022 : Aide à la cuvelle indique qu'auparavant les exploitants agricoles bénéficiaient d'une aide dans le cadre du plan de relance mais l'enveloppe est actuellement épuisée. Ils peuvent donc bénéficier de l'aide à la cuve au même titre que les artisans.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE -

EXPOSE DU MAIRE

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 368 138.63 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2022.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021. Celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE - DRESSE PAR M FRANCK BENOIT, RECEVEUR

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'elle lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		260 256.77		227 116.42		487 373.19
Opérations de l'exercice	362 759.04	470 640.90	116 651.80	90 992.56	479 410.84	561 633.46
TOTAUX	362 759.04	730 897.67	116 651.80	318 108.98	479 410.84	1 049 006.65
Résultats de clôture		368 138.63		201 457.18		569 595.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	362 759.04	730 897.67	116 651.80	318 108.98	479 410.84	1 049 006.85
Résultats définitifs		368 138.63		201 457.18		569 595.81

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

♦ Pour Mémoire :	
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	260 256.77
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	227 116.42
♦ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2021 :	
Solde d'exécution de l'exercice	- 25 659.24
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>227 116.42</u>
Solde d'exécution cumulé	201 457.18
♦ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2021 :	
Sur Dépenses d'Investissement	-
Sur Recettes d'Investissement	<u>-</u>
Solde des Restes à Réaliser	-
♦ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2021 :	
Rappel du Solde d'exécution Cumulé	201 457.18
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>- 0.00</u>
	201 457.18
♦ Résultat de Fonctionnement à Affecter :	
Résultat de 2021	107 881.86
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>260 256.77</u>
TOTAL A AFFECTER	368 138.63

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	0.00
Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	100 000.00
Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé (002 → B.P 2022)	268 138.63

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- LOTISSEMENT DES ECURES -**

EXPOSE DU MAIRE

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Il fait ressortir un déficit global de clôture de 5 474.35 €.

Ce déficit sera repris au Budget Primitif 2022.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2021.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
- LOTISSEMENT DES ECURES - DRESSE PAR M. FRANCK BENOIT,
RECEVEUR**

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - LOTISSEMENT DES ECURES -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		93 941.71	135 603.26		135 603.26	93 941.71
Opérations de l'exercice	133 886.71	118 935.86	15 384.61	66 522.66	149 271.32	185 458.52
TOTAUX	133 886.71	212 877.57	150 987.87	66 522.66	284 874.58	279 400.23
Résultats de clôture		78 990.86	84 465.21		5 474.35	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	133 886.71	212 877.57	150 987.87	66 522.66	284 874.58	279 400.23
Résultats définitifs		78 990.86	84 465.21		5 474.35	

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE DES BUDGET PRIMITIFS 2022

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet du Budget Primitif 2022 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 1 238 395.81 € répartis à raison de 731 238.63 € pour la section de Fonctionnement et 507 157.18 € pour la section d'Investissement.

- Pour ce qui concerne la section de Fonctionnement, le budget de 731 238.63 € se répartit comme suit :

- 463 100 € de recettes prévisionnelles sur l'exercice
- 268 138.63 € d'excédent reporté

- En matière d'Investissement, le budget de 507 157.18 € est le suivant :

- 305 700 € de recettes prévisionnelles
- 201 457.18 € d'excédent reporté

Le projet de budgets cumulés se monte donc à 1 238 395.81 €.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2022 avant de procéder au vote, et en particulier :

- Les Taxes Locales
- Les Subventions
- Les Investissements

Voir tableaux récapitulatifs ci-joints.

COMMUNE : FONCTIONNEMENT – SUIVI DU BUDGET

	REALISATIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS
	2019	2020	2021	2021	2022
RECETTES	457 410 €	477 100 €	460 700 €	470 600 €	463 100 €
• <i>Produits Fiscaux</i>	164 850 €	167 610 €	166 900 €	166 000 €	166 000 €
• <i>Taxes Pylônes</i>	126 250 €	132 200 €	135 200 €	135 250 €	138 700 €
• <i>Dotations Etat</i>	130 590 €	132 170 €	128 300 €	133 460 €	133 400 €
• <i>Divers</i>	35 720 €	45 120 €	30 300 €	35 890 €	25 000 €
DEPENSES	324 910 €	342 640 €	358 200 €	332 450 €	357 200 €
• CHARGES GENERALES	85 840 €	75 090 €	85 000 €	74 720 €	82 400 €
- <i>Energie</i>	19 260 €	14 350 €	18 000 €	16 140 €	17 500 €
- <i>Fournitures</i>	15 820 €	12 900 €	16 000 €	16 650 €	16 700 €
- <i>Assurances</i>	13 450 €	12 900 €	14 000 €	11 830 €	12 500 €
- <i>Divers</i>	37 310 €	34 940 €	37 000 €	30 100 €	35 700 €
• CHARGES PERSONNEL	164 800 €	180 450 €	175 000 €	174 250 €	177 000 €
• CHARGES FINANCIERES	1 250 €	820 €	1 000 €	350 €	700 €
• AUTRES CHARGES GEST	73 020 €	86 280 €	97 200 €	83 130 €	97 100 €
- <i>Cotisations Syndicats</i>	4 550 €	7 400 €	6 500 €	5 720 €	6 500 €
- <i>Subventions/Aides diverses</i>	14 430 €	6 850 €	10 000 €	7 450 €	10 000 €
- <i>Autres</i>	28 360 €	35 780 €	36 000 €	36 490 €	37 300 €
- <i>EVOLIS 23 : Travaux</i>	13 480 €	19 740 €	25 000 €	17 710 €	20 000 €
- <i>EVOLIS 23 : Rembst Prêts+SDIS</i>	12 200 €	12 190 €	12 200 €	12 180 €	12 200 €
- <i>Autres Services Extérieurs</i>		4 320 €	7 500 €	3 580 €	7 500 €
- <i>Transfert EPU 2020 CAG</i>					3 600 €
RESULTAT COURANT	132 500 €	134 460 €	102 500 €	138 150 €	105 900 €
OPERATIONS D'ORDRE :	42 570 €	36 100 €	30 310 €	30 310 €	40 200 €
- <i>Amortissement et Dotations</i>	42 570 €	35 580 €	30 310 €	30 310 €	40 200 €
- <i>Cessions immobilières</i>		520 €			
RESULTAT NET	89 930 €	98 360 €	72 190 €	107 840 €	65 700 €
EXCEDENT REPORTE	231 920 €	261 860 €	310 220 €	310 220 €	368 060 €
RESULTAT CUMULE AJUSTE	321 850 €	360 220 €	382 410 €	418 060 €	433 760 €
<i>Transfert Section INVEST. Cne</i>	60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
<i>Transfert Section INVEST. Lot.</i>					
DISPONIBLE NET AJUSTE	261 860 €	310 220 €	332 410 €	368 060 €	333 760 €

COMMUNE : INVESTISSEMENT – SUIVI DU BUDGET

	REALISATIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS
	2019	2020	2021	2021	2022
RESSOURCES	145 870 €	142 960 €	90 900 €	91 000 €	299 700 €
• SUBVENTIONS A RECEVOIR (RAR)	41 500 €				
• FONDS COMP. TVA (FCTVA)	1 450 €	53 080 €	1 490 €	1 490 €	6 900 €
• AUTRES SUBVENTIONS		3 180 €	5 500 €	5 570 €	148 900 €
• AMORTISSEMENTS	42 570 €	35 580 €	30 310 €	30 310 €	40 200 €
• EMPRUNT					
• PDTS EXCEPTIONNELS					
• CESSIONS MATERIEL		520 €	3 300 €	3 200 €	
• AMENDES DE POLICE	350 €	600 €	300 €	430 €	300 €
• TRANSFERT SECTION FCT	60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
• REMBOURSEMENT AVANCE LOT.					3 400 €
EMPLOIS	115 210 €	73 860 €	96 110 €	116 660 €	300 300 €
• REMBST EMPRUNTS EN K	20 770 €	21 060 €	21 360 €	21 360 €	13 600 €
• INVESTISSEMENTS PREVUS	94 440 €	52 800 €	74 750 €	95 300 €	286 700 €
- Bâtiments	2 310 €	4 800 €	15 550 €	12 050 €	203 900 €
RAR	1 790 €				
- Mobilier/Matériel	1 160 €	4 300 €	22 200 €	23 150 €	5 000 €
RAR			7 000 €	7 000 €	
- Réseau électrique/incendie			2 000 €		2 000 €
RAR					
- Autres/Aire loisirs/Signalis.	55 980 €	43 700 €	28 000 €	19 200 €	50 800 €
RAR	10 340 €				
- Opérations Immobilières	4 860 €				25 000 €
RAR	18 000 €				
• CESSION MATERIEL			3 300 €	3 200 €	
• TRANSFERT SECTION INV. LOT.				30 700 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	30 660 €	69 100 €	- 5 210 €	- 25 660 €	- 600 €
RÉSULTAT REPORTÉ	127 310 €	157 980 €	227 080 €	227 080 €	201 420 €
RÉSULTAT CUMULÉ AJUSTE	157 970 €	227 080 €	221 870 €	201 420 €	200 820 €

SUBVENTIONS 2022

	2020	2021	PROPOSITIONS 2022
COOPERATIVE SCOLAIRE	0 € <i>(Proposé par la Commission Ecole)</i>	0 € <i>(Proposé par la Commission Ecole)</i>	0 € <i>(Proposé par la Commission Ecole)</i>
A.C.C.A	(+ 2%) 400 €	(+ 2%) 410 €	410 €
FOYER RURAL	(+ 2%) 1 766 €	(+ 2%) 1 800 €	2 000 €
C.C.A.S	3 000 €	3 000 €	3 000 €
COMICE AGRICOLE	135 €	135 €	135 €
RALLYE DU VAL DE CREUSE	(+ 2%) 175 €	(+ 2%) 180 €	180 €
L'ECOLE DES DIABLOTINS	200 €	220 €	220 €
CANITRAIL 23 Subvention exceptionnelle	200 € 150 € (Protection Civile Trail 10/2020)	200 €	<i>Association dissoute a/c du 01/01/2022</i>
LES ARCHERS DU VAL DE CREUSE	200 €	200 €	200 €
RALLYMEN CREUSOIS	200 €	200 €	<i>Association dissoute a/c du 01/12/2021</i>
LIGUE CONTRE LE CANCER	500 €	500 €	500 €
ENSEMBLE VOCAL VIDOLAÏ	200 €	200 €	200 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE	-	-	200 € * <i>(Proposé par la Commission Des Finances)</i>
TOTAL :	6 760 €	7 045 €	6 645 €

* Cette somme sera prise en charge par le CCAS - à valider -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

Au titre des taxes locales :

⇒ De maintenir les taux d'imposition, à savoir :

- Foncier Bâti : 10.92 %

- Foncier Non Bâti : 50.31 %

Au titre des subventions :

⇒ D'octroyer une subvention de 30 € à l'Ecole de Parsac-Rimondeix pour une classe de découverte

⇒ D'accorder les subventions cf au tableau joint

⇒ De ne pas donner suite à toutes les autres nouvelles demandes de subvention

ADOPTE le Budget Principal 2022 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 731 238.63 €

Recettes : 731 238.63 €

Dépenses : 507 157.18 €

Recettes : 507 157.18 €

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES

Le projet du Budget Primitif 2022 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 214 679.72 € répartis à raison de 110 439.86 € pour la section de Fonctionnement et de 104 239.86 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2022 avant de procéder au vote.

Voir tableau ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ADOpte le Budget Lotissement des Ecures 2022 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 110 439.86 €

Recettes : 110 439.86 €

Dépenses : 104 239.86 €

Recettes : 104 239.86 €

LOTISSEMENT DES ECURES 2022

DEPENSES			
FONCTIONNEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Déficit Reporté		
6045	Achat d'études		
605	Travaux	1 400,00	
60612	Energie-Electricité	200,00	
60632	Fourniture petit équipement		
6226	Honoraires	1 000,00	
6231	Annonces	500,00	
6354	Droits d'enregistrement	1 590,00	
608 (043)	Frais accessoires	750,00	
6588	Charges diverses gestion courante	10,00	
66111	Intérêts	750,00	
673	Charges exceptionnelles		
6745	Subventions (<i>Excédent cumulé</i>)		
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	26 859,00	
7133 (042)	Variation des encours de production de biens		
023	Virement à la section d'investissement	77 380,86	
Total		110 439,86	

RECETTES			
FONCTIONNEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Excédent Reporté	78 990,86	
7015	Vente de produits finis 1ere tranche	28 449,00	
706811	Redevance Assainissement Collectif		
706813	Participation Assainissement Collectif	1 500,00	
7473	Subvention Département		
796 (043)	Transfert de charges financières	750,00	
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	750,00	
7133 (042)	Variation des encours de production de biens		
Total		110 439,86	

DEPENSES			
INVESTISSEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
001	Déficit Reporté	84 465,21	
1641	Remboursement emprunt	15 384,61	
168748	Avance Commune	3 458,18	
3555 (040)	Terrains aménagés	931,86	
3351 (040)	Terrains		
3354 (040)	Etudes		
3355 (040)	Travaux		
33581 (040)	frais accessoires		
33586 (040)	frais financiers		
Total		104 239,86	

RECETTES			
INVESTISSEMENT			
compte	Libellé	Prévision	Réalisation
001	Excédent Reporté		
1641	Emprunt (<i>Déficit cumulé</i>)		
168748	Communes		
3555 (040)	Terrains aménagés	26 859,00	
3351 (040)	Terrains		
3354 (040)	Etudes		
3355 (040)	Travaux		
33581 (040)	frais accessoires		
33586 (040)	frais financiers		
021	Virement de la section de fonct,	77 380,86	
Total		104 239,86	

BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENT DE CERTAINS MATERIELS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} Janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- Conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à Glénic dans le cadre de l'instruction M14
- Application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter de 1^{er} Janvier 2022, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis.

DECIDE de procéder à l'amortissement des biens suivants à compter de l'exercice 2022 :

- Acquisition Véhicule sur 5 ans soit 2 527.97 €/an
- Acquisition Matériel Informatique sur 3 ans soit 1 962 €/an
- Local rangement Hangar Communal sur 10 ans soit 153.56 €/an
- Travaux Peinture Ecole sur 7 ans soit 425.14 €/an
- Stores Mairie sur 5 ans soit 135.11 €/an
- Tablettes Fenêtres Ecole sur 5 ans soit 168.66 €
- Matériel (Espaces Verts, Voirie) sur 3 ans soit 3 868.32 €

DEMANDE DE TRANSFERT ET DE CREATION D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE « TAXI »

Mme le Maire rappelle :

- Qu'une autorisation de stationnement d'un taxi a été accordée le 12 Juillet 2007 à Mr Francis RODRIGUES,

- Que par délibération en date du 11 Novembre 2015 le Conseil Municipal avait décidé de maintenir à 1 le nombre d'autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune de Glénic.

Elle indique : - que Mr Francis RODRIGUES fait valoir ses droits à la retraite le 31 Juillet 2022, l'autorisation de stationnement sera transférée à la société S.A.S TAXIS DU VIADUC dont le siège social est « 4, Les Tailles » 23380 GLENIC

- qu'elle a reçu un courrier de Mr Christophe MAZEAU domicilié « 4, Les Tailles » à GLENIC qui sollicite la création d'une deuxième autorisation de stationnement afin de développer l'activité de transport de personnes (IME, transports d'enfants, ...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de créer - par arrêté municipal - une deuxième autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de la commune de Glénic.

ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN AU BOURG DE GLENIC

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal lors d'une précédente réunion avait émis un accord de principe pour le projet d'implantation d'un espace à vocation socio-culturelle sur les parcelles situées à proximité du cimetière et appartenant à différents propriétaires.

Il l'avait mandatée pour les recontacter afin d'avoir une proposition de prix de vente.

Mme le Maire présente d'une part l'avis du Domaine et l'estimation faite par la SCP Thierry BODEAU & Emmanuelle GUETRE, Notaires à Guéret et d'autre part les offres des propriétaires, à savoir :

- Avis du Domaine : Ensemble des parcelles pour un prix de 0.90 €/m² soit 5 998 € environ pour une contenance de totale de 0Ha 66a 64ca.

- Avis de la SCP BODEAU/GUETRE : Estimation des parcelles entre 9 000 € à 10 000 € pour la même contenance.

- Offres des propriétaires :

- Parcelle cadastrée AV N°215 d'une superficie de 965 m² appartenant à Mme Gaëlle DUBREUIL-THONNAT au prix de 4.50 € le m² soit 4 342.50 €

- Parcelle cadastrée AV N°217 d'une superficie de 920 m² appartenant à la SCI EDDIMA représentée par son gérant Mr Edouard DINDAULT au prix de 4.50 € le m² soit 4 140 €

- Parcelle cadastrée AV N°218 d'une superficie de 2 449 m² appartenant à Mr Jean-François RIBIERE au prix de 5 € le m² soit 12 245 €

- Parcelle cadastrée AV N°219 d'une superficie de 1 145 m² appartenant à Mr Franck GRANGETTE au prix de 1.30 € le m² soit 1 488.50 €

Soit un montant total de 22 216 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

A PRIS NOTE de l'estimation du Service du Domaine et de la SCP BODEAU/GUETRE sur la valeur de ces biens.

CONSIDERANT - que la commune de Glénic relève du Règlement National d'Urbanisme (RNU), le principe de constructibilité énoncé par l'article L111-3 du Code de l'urbanisme s'applique en conséquence. Toutefois, l'article L111-4 alinéa 2° du même code prévoit des exceptions notamment pour un équipement collectif, ce qui est le cas de ce projet « *dès lors, que les constructions ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées* »

- que le projet d'implantation d'un espace à vocation socio-culturelle est d'un intérêt général pour la collectivité

- que la collectivité a réhabilité la salle polyvalente en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et de ce fait n'a plus de lieu dédié pour les manifestations et autres activités culturelles

- qu'il souhaite construire ce nouvel équipement aux abords du Bourg de Glénic et que - compte tenu de la configuration géographique - seules ces parcelles peuvent convenir à ce futur projet

PROPOSE l'achat de ces parcelles à un prix supérieur aux propositions du service du Domaine et de la SCP BODEAU/GUETRE soit :

- Parcelle cadastrée AV N°215 d'une superficie de 965 m² appartenant à Mme Gaëlle DUBREUIL-THONNAT au prix de 4.50 € le m² soit 4 342.50 €

- Parcelle cadastrée AV N°217 d'une superficie de 920 m² appartenant à la SCI EDDIMA représentée par son gérant Mr Edouard DINDAULT au prix de 4.50 € le m² soit 4 140 €

- Parcelle cadastrée AV N°218 d'une superficie de 2 449 m² appartenant à Mr Jean-François RIBIERE au prix de 5 € le m² soit 12 245 €

- Parcelle cadastrée AV N°219 d'une superficie de 1 145 m² appartenant à Mr Franck GRANGETTE au prix de 1.30 € le m² soit 1 488.50 €

Soit un montant total de 22 216 €

AUTORISE Madame le Maire à signer les ventes qui se feront sous la forme d'actes administratifs.

<p align="center">ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 & 24 AVRIL 2022 : CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE</p>

Constitution des bureaux de vote des Elections Présidentielles pour les scrutins des 10 & 24 Avril 2022.

<p align="center">SUIVI DES DOSSIERS</p>

Néant

<p align="center">AFFAIRES DIVERSES</p>

- ◆ Astrid FLUZIN indique qu'elle a assisté au Conseil d'école du 08 Mars dernier.
- ◆ Philippe ISOLA fait le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté : Commission Habitat, SDIC 23, Commission Energie
- ◆ Gilles SCHWEYER informe le Conseil qu'en ce qui concerne le versement des subventions aux associations, il y a - depuis fin 2021 - la mise en place du Contrat d'Engagement Républicain qui a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui souhaite solliciter une subvention publique, accueillir un volontaire en service civique ...
- ◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Dimanche 08 Mai 2022 à 09 H 30.